



AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

DIRECTION DE LA
COMMUNICATION

 **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Ajaccio, le 7 janvier 2022

POLICE MUNICIPALE :
LA LUTTE CONTRE LES VOITURES VENTOUSES CONTINUE



La police municipale poursuit sa lutte contre les voitures ventouses et lance une vaste campagne d'enlèvement des véhicules en infraction. La première opération a eu lieu quartier Saint-Jean, ce mercredi 5 janvier. Elle a permis aux agents de procéder à l'enlèvement de 12 véhicules gênants. D'autres opérations de ce type sont programmées chaque mercredi durant 10 semaines avec pour objectif d'intervenir dans tous les quartiers de la cité ajaccienne. Dans le viseur, l'enlèvement de 116 véhicules en infraction pour commencer.



AJACCIO
CITÀ D'AJACCIO

**DIRECTION DE LA
COMMUNICATION**

 **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Restituer de l'espace public aux usagers

Au rayon des incivilités, les voitures ventouses entraînent de nombreux désagréments dans les centres-villes. Véritables nuisances quotidiennes pour les riverains, elles obligent la municipalité à poursuivre une stratégie de lutte contre ces véhicules qui jonchent l'espace public. Le maire, Laurent Marcangeli, s'est engagé à s'emparer de ce phénomène lors de son contrat de mandature.

Avec un nouveau service fourrière au sein de la police municipale, la Ville met en application sa stratégie afin d'endiguer ce problème récurrent, qui gêne la circulation, condamne des places de stationnement et dégrade le cadre de vie des Ajacciens. Désormais, tous les mercredis pendant 10 semaines, deux agents de la police municipale ont pour mission d'intervenir dans les quartiers de la ville de 8 h à 16h, pour procéder à l'enlèvement de voitures ventouses identifiées.

« Pour traiter cette problématique de stationnement abusif, qui est aussi une question de propreté urbaine, la création du nouveau service fourrière offre un outil pour lutter non seulement contre la banalisation illégale de l'occupation du domaine public, mais permet aussi de restituer de l'espace public aux usagers, de surcroît sur un territoire où le stationnement est très tendu » explique le 1^{er} adjoint, Stéphane Sbraggia.

À ce jour, les services de la police municipale ont identifié près de **116 véhicules** sur le territoire ajaccien, recensés comme étant en état d'épaves ou en stationnement abusif.

Une nouvelle procédure pour plus d'efficacité

Une nouvelle procédure encadre ce nouveau dispositif d'intervention. Elle doit permettre « d'avertir en amont les propriétaires d'épaves et de les encourager à libérer rapidement le stationnement, par leurs propres moyens, avant que l'on intervienne », détaille Stéphane Sbraggia.

Auparavant, l'enlèvement d'un véhicule prenait en moyenne un mois de délai et faisait suite à une procédure encadrée : identification du véhicule et recensement, envoi d'un courrier A/R de mise en demeure du propriétaire et intervention des agents de la police municipale si ce dernier ne procède pas au déplacement du véhicule. Tous les véhicules identifiés aujourd'hui ont fait l'objet de l'ancienne procédure et peuvent donc tous être soumis à enlèvement. Chaque semaine, la police municipale procède à de nouvelle identification de voitures ventouses, pour lesquelles la nouvelle procédure s'appliquera. « La volonté politique a été de se conformer au délai légal de 7 jours pour l'enlèvement d'un véhicule en infraction », informe Marc Kohueinui, responsable des unités opérationnelles de la police municipale.

Ces nouvelles dispositions vont permettre à la police municipale de gagner en efficacité. La première opération en date du 5 janvier, quartier Saint-Jean, a permis de faire enlever 12 véhicules en infraction. À Sainte-Lucie, trois véhicules ont été déplacés par les propriétaires.

Trois camions sont mis à disposition pour intervenir sur le terrain. La Ville dispose d'un terrain pour stocker ces voitures ventouses. Elles sont ensuite expertisées, puis détruites par une



AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

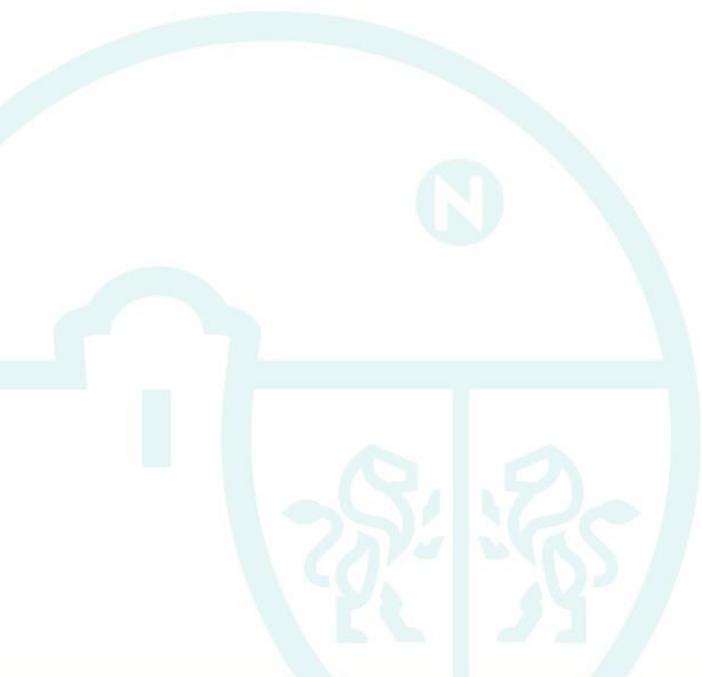
**DIRECTION DE LA
COMMUNICATION**

 **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

entreprise spécialisée. Dans quelques semaines, des opérations similaires sont programmées pour les deux roues.

Le stationnement abusif sur la voie publique

Une voiture ventouse relève d'un stationnement abusif dans l'espace public au regard de l'article R417-12 du code de la route : « est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police ». Pour un propriétaire s'opposer à un enlèvement de véhicule en infraction constitue un délit.





AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU

**DIRECTION DE LA
COMMUNICATION**

 **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Contact presse :

Direction de la communication - Cabinet du Maire
Stéphanie FABY - Attachée de presse
Téléphone : 06 69 15 75 17
Email : s.faby@ville-ajaccio.fr



Ville d'Ajaccio - Cità d'Aiacciu



Youtube : [CitadAiacciuTv](https://www.youtube.com/CitadAiacciuTv)



[citadaiacciu](https://www.instagram.com/citadaiacciu)



[@VilledAjaccio](https://twitter.com/VilledAjaccio)